

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2021-173

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2021

# Sommaire

## **Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial**

27-2021-08-06-00001 - Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-34 portant délégation de signature à M. le colonel Emmanuel GROS GGD27 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2021-08-06-00001

Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-34 portant délégation  
de signature à M. le colonel Emmanuel GROS  
GGD27



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DE L'ACTION TERRITORIALE  
Service Juridique Interministériel  
et des Procédures Environnementales

**Arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-34  
portant délégation de signature à M. le colonel Emmanuel GROS,  
Commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Eure**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment son article 4 ;
- la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 modifiée relative à la gendarmerie nationale ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- le décret n° 97-199 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;
- le décret n° 99-57 du 29 janvier 1999, modifié, modifiant le décret n° 85-1057 du 2 octobre 1985 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- le décret du 25 février 2021 portant nomination de Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- le décret n° 2010-1298 modifié portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en application du décret n° 97-199 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- l'arrêté ministériel du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté du 28 octobre 2010 modifié portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 modifié et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2008-252 modifié ;
- l'arrêté du 28 octobre 2010 modifié fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

- l'arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- la circulaire NOR-IOCK1025832C du 8 novembre 2010 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative à la facturation de certaines prestations de service d'ordre par les forces de police et de gendarmerie dans le cadre de manifestations sportives et culturelles ;
- la note SG-DGPN n° 09-540 du 4 septembre 2009 relative à la généralisation des plates-formes zonales de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l'ordre de mutation n° 008083 du 8 février 2021 nommant M. le colonel Emmanuel GROS, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 ;
- le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. le colonel Emmanuel GROS, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Eure :

- pour procéder à la signature des conventions établies entre le préfet de l'Eure et l'organisateur de manifestations sportives et culturelles lorsque le service d'ordre assurant la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics s'étend sur la seule zone gendarmerie du département de l'Eure et que les manifestations concernées n'ont pas fait l'objet d'une convention nationale ;
- à l'effet de faire procéder à l'immobilisation, à la mise en fourrière d'un véhicule et à la levée de la mesure prise en application de l'article L. 325-1-2 du code de la route, le colonel commandant le groupement de gendarmerie peut subdéléguer sa signature en ce domaine.

**ARTICLE 2** : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.


**ARTICLE 3** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Eure et M. le directeur régional des finances publiques de l'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **06 AOUT 2021**

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation

La secrétaire générale de la préfecture de  
l'Eure



Isabelle DORLIAT-POUZET